

La charte ADN



L'ADN des Petites Cantines

L'ADN des Petites Cantines définit qui nous sommes et comment nous fonctionnons.
C'est un document qui évolue au cours du temps selon notre aventure collective.
Chaque membre du réseau est porteur de l'ADN et s'engage à le vivre au sein des Petites Cantines.
L'ADN est au cœur de notre action et nos décisions mais ne définit ni notre ambition (ou vision) ni notre stratégie qui font l'objet de documents séparés.



Raison d'être & identité

Les Petites Cantines est un réseau non lucratif de cantines de quartier, où les convives s'accueillent et se rencontrent au travers de repas durables, participatifs et à prix libre, pour tisser des relations de qualité et contribuer à la construction d'une société fondée sur la confiance.

Il s'appuie sur l'entraide et l'intelligence collective.

Les 16 piliers d'une Petite Cantine

Activité

- 1 Repas partagé** : Le temps du repas est un moment de partage et de rencontre. Il est une occasion de prendre soin de soi et des autres.
- 2 Cuisine participative** : les repas sont cuisinés par les convives.
- 3 Alimentation durable** : nous privilégions les produits moins carnés, bio, locaux et en circuit court. La gestion des ressources et des déchets prend soin de notre planète.

Communauté

- 4 Diversité des convives** : une Petite Cantine recherche une diversité à l'image de son quartier. Elle rassemble et veille à ce qu'aucun groupe n'en chasse un autre.
- 5 Convives-contributeurs** : chaque adhérent est encouragé à participer, à s'investir selon son temps et ses talents, à s'ancrer dans une posture de contributeur. Il n'y a pas d'aidant ni d'aidé.
- 6 Une équipe formée et responsable** : une Petite Cantine est animée et placée sous la responsabilité d'un maître de maison et d'administrateurs. Les équipes sont formées à la réglementation, à l'hygiène, au savoir-faire et à la posture.
- 7 Bien-être des équipes** : notre raison d'être s'applique en premier lieu à nos équipes et les conditions de travail visent le bien-être de tous.

Modèle économique

- 8 **Non-lucrativité** : tous les bénéfices sont réinvestis au service de la raison d'être
- 9 **Equilibre budgétaire** : chaque petite cantine vise l'équilibre budgétaire à court, moyen et long terme en maximisant son indépendance financière. Elle assume tous ses coûts d'exploitation, incluant les coûts de supports partagés (coûts de continuité du Réseau).
- 10 **Contribution libre** : chaque convive adhère et contribue financièrement au repas, de manière libre et non-anonyme. Chaque Petite Cantine est transparente sur sa structure de coûts pour permettre une participation consciente.

Posture

- 11 **Accueillir et faciliter la rencontre** : nous valorisons le sourire, l'accueil, l'écoute, le questionnement, l'expression des ressentis, le non-jugement et la co-construction.
- 12 **Gouvernance partagée** : nous construisons un cadre collectif en utilisant les outils de la gouvernance partagée. La parole de chacun est écoutée, les responsabilités sont partagées. Chaque partie prenante fait un travail sur sa posture personnelle : elle ne s'autorise pas à dominer ni à être dominée.
- 13 **Indépendance politique et confessionnelle** : la gouvernance des Petites Cantines est ouverte à tous et ne se réclame d'aucune confession ni parti politique.

Unité de projet

- 14 **Incarner le « Nous »**. Une Petite Cantine fait partie d'un tout : le Réseau des Petites Cantines. Elle est co-responsable de sa vitalité et de sa pérennité, et contribue à son intelligence collective. Elle partage ses indicateurs définis par le Réseau.
- 15 **Solidarité financière** : elle contribue librement au développement du Réseau et au soutien des cantines en difficulté.
- 16 **Proximité** : chaque Petite Cantine est constituée en association, qui incarne sur son territoire l'ADN du Réseau.

Le parcours d'intégration : chaque nouveau projet de cantine suit un parcours d'accompagnement sous la responsabilité de l'équipe support. Ce parcours comporte des étapes nécessaires à l'intégration dans le Réseau.

Une logique d'intelligence collective : Les Petites Cantines Réseau sont dépositaires du savoir-faire partagé. L'équipe support est en charge d'animer cette dynamique de contribution croisée.

Un essaimage encadré : le conseil d'administration des Petites Cantines Réseau est garant de la stratégie d'essaimage des Petites Cantines. Celle-ci est pilotée et mise en œuvre par l'équipe support.



Créativité : elle est encouragée et valorisée. Elle permet de faire face aux exigences du terrain, et d'explorer de nouvelles voies, dans le respect de l'ADN.

Mesure d'impact social : chaque Petite Cantine réalise une mesure d'impact social au minimum tous les deux ans. Cette mesure d'impact social est accompagnée par Les Petites Cantines Réseau, qui en valide la méthodologie.

La marque partagée Les Petites Cantines est le symbole de notre ADN partagé. Les Petites Cantines Réseau en sont le dépositaire.

Cette marque s'exprime par :

Une identité graphique

C'est l'identité visuelle des Petites Cantines. Elle permet de garantir l'homogénéité et la cohérence de l'image des Petites Cantines quel que soit le territoire, auprès de nos convives, nos partenaires et nos salariés. Elle est composée des logos, couleurs, typographies et éléments graphiques rassemblés dans un document à disposition de toutes les Petites Cantines et s'applique à l'ensemble des supports de communication, des réseaux sociaux aux goodies. Le conseil d'administration des Petites Cantines Réseau est le garant du respect et du bon usage de la charte.

La marque partagée

Une identité éditoriale

La ligne éditoriale est le reflet de notre ADN sur tous les supports de communication. Elle emprunte ses mots et ses expressions à ce document, qui définit qui nous sommes et notre raison d'être, et véhicule notre message à l'oral comme à l'écrit.

Le garant

Le CA des Petites Cantines Réseau est garant de l'ADN des Petites Cantines.

Il a autorité pour s'assurer de son respect par les parties prenantes des Petites Cantines, approfondir sa raison d'être, identifier les situations allant à son encontre.

Il définit les critères et les moyens qui permettent de garantir objectivement cet ADN et s'assure de leur mise en œuvre.

Il peut le faire évoluer au travers d'un processus de gouvernance partagée.

Le non respect de l'ADN peut entraîner l'interdiction de l'usage de la marque partagée.

Cette interdiction est prononcée par le CA des Petites Cantines Réseau.